

PROGRAMME DE FORMATION

THEME : SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL (SST)

Obligation règlementaire : Le Code du Travail (articles L4221-1 et L 4121-2)

N° d'habilitation SST : 1358022/2017/SST-01/O/07

FORMATION ELIGIBLE AU CPF

NIVEAU : Initiale

PERIODICITE : Tous les 24 mois, une mise à niveau des compétences SST du salarié est nécessaire. Les compétences du salarié sont de nouveau évaluées. Toutefois, il appartient à l'entreprise qui le souhaite de mettre en place un recyclage plus fréquent.

TYPE D'ACTION : Action de formation

TARIFS : Voir le devis ci-joint ou la grille tarifaire (site internet, affiché dans nos locaux).

DELAI D'ACCEPTATION : Mise en place de votre formation, dès retour du devis signé et accord du financement.

DUREE : Deux journées, soit 14 heures de formation.

LIEU : Sur site **ou** Dans nos locaux

PUBLIC : Tout public, de 4 à 10 personnes.

ACCESSIBILITE HANDICAPE : Conditions d'accueil et d'accès au public en situation d'handicap.

EFFECTIF : de 4 à 10 personnes par session.

PRE-REQUIS : Aucun

INTERVENANTS : Laura POLLINO, Ghislain BOULON, Christian MACCARIO, formateurs en Prévention Sécurité.

OBJECTIF DE LA FORMATION :

Le sauveteur secouriste du travail devra être capable d'intervenir efficacement face à une situation d'accident, et, en matière de prévention, de mettre en application ses compétences au profit de la santé et sécurité au travail, dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques fixées. Pour cela il devra faire l'acquisition des deux domaines de compétences ci-dessous :

- 1) Intervenir face à une situation d'accident du travail.**
- 2) Contribuer à la prévention des risques professionnels dans l'entreprise.**

CONTENU DE LA FORMATION :

- **Domaine de compétences 1 : Intervenir face à une situation d'accident du travail.**

C1 : Situer son rôle de SST dans l'organisation des secours dans l'entreprise.

C2 : Protéger de façon adaptée.

C3 : Examiner la victime.

C4 : Garantir une alerte favorisant l'arrivée de secours adaptés au plus près de la victime.

C5 : Secourir la victime de manière appropriée.

- **Domaine de compétences 2 : Contribuer à la prévention des risques professionnels dans l'entreprise.**

C6 : Situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise.

C7 : Caractériser des risques professionnels dans une situation de travail.

C8 : Participer à la maîtrise des risques professionnels par des actions de prévention.

En supplément avec l'avis du médecin du travail

****Situations Inhérentes aux risques spécifiques (liés à l'entreprise)**

Est appelé risque spécifique, tout risque qui nécessite, de la part du SST, une conduite à tenir complémentaire ou différente de celle enseignée dans sa formation de base. L'avis du médecin du travail dans ce domaine est particulièrement important. Par exemple : désamiantage, hyperbarie, acide fluorhydrique, acide cyanhydrique....

LA METHODE PEDAGOGIQUE :

La formation est essentiellement pratique, les explications du programme sont données pendant et à l'occasion de l'apprentissage des gestes. Au cours de chaque séance, un rappel est fait sur les méthodes d'examen et la justification des gestes enseignés.

L'EVALUATION DU SST :

Les critères d'évaluation utilisés pour cette évaluation sont ceux définis par l'INRS dans le référentiel certification des Sauveteurs Secouriste du Travail. Ils sont transcrits dans la grille de certification de compétences.

A l'issue de cette évaluation, un certificat de SST valable 24 mois sera délivré au candidat qui a participé activement à la formation et fait l'objet d'une évaluation continue favorable de la part du ou des formateurs.

LES MODALITES D'EVALUATION ET DE SUIVI :

Évaluation de satisfaction « à chaud » : opinion des stagiaires et formalisation.

Évaluation pédagogique : pour valider les compétences acquises lors du stage : évaluations formatives - axes personnalisés d'amélioration.

Évaluation de satisfaction « à froid » : opinion des stagiaires un mois après la formation.

LES MOYENS ET MATERIELS PEDAGOGIQUES :

Tous nos intervenants ont leur propre matériel pour la réalisation de la formation SST (mannequins, défibrillateur, protections buccales et matériel de désinfection, plan d'intervention, support magnets ou vidéo projecteur avec ordinateur portable) documents administratifs conformes à la réglementation INRS.

Nos salles de formation sont équipées en fonction du type de stage : ordinateur, vidéoprojecteur et écran pour la partie théorique.

Si le stage est effectué dans les locaux de l'entreprise, prévoir une salle de réunion permettant la réalisation d'études de cas et une chaise par participant.